Guide de l'animateur
« L*a galette de blé ... et après le 15 du mois ?* »

Disposer le matériel :

- 1 x Plateau de jeu en couleurs
- 1 x 33 cartes de dépenses
- 1 x 4 cartes de profil de famille
- 4 x pion pour avancer sur les cases
- 10 x lots de billets de banque
- 4 x 1 carte de banque
- 1 x calculatrice
- 1 x bloc-notes avec bic

Déroulement :

1. Inviter les participant·es à une activité sur le budget au jour le jour. Le but, c'est de voir comment on se débrouille après le 15 du mois quand il ne reste plus grand chose dans le portefeuille. Le but est aussi de partager des bons plans, des idées, des adresses utiles.
2. Constituer 2 à 4 équipes, selon le nombre de participants. (Plusieurs personnes par équipe possible, dans l'idée de former des ménages).
3. Préciser les règles de fonctionnement :
   - Le jeu "Galette de blé", c'est 34 jours de dépenses à décider au fur et à mesure du parcours et du tirage quotidien de cartes (certains montants sont précisés, d'autres doivent être fixés en équipe) ;
   - Chacun à son tour avance le pion et tire une carte. Cela fonctionne comme si on allait à la boîte aux lettres. La carte tirée représente la dépense à faire.
   - Il y a 4 profils de familles avec un revenu type (chômage, travail, mutuelle, cpas) ; On tire au sort pour savoir quelle équipe aura quel type de revenus.
   - Il n'y a pas de réponses correctes ou erronées : on réfléchit ensemble aux montants et aux stratégies à mettre en place pour gérer le budget. Il n'y a pas de critiques directes entre les participants ;
   - On demande à 1 participant.e de prendre le rôle du "comptable" avec la calculatrice et le bloc-notes. Cette personne note les budgets des ménages au fur et à mesure.
   - Certains jours ont une image indiquée sur le plateau de jeu. Cela signifie un versement obligatoire : revenu - loyer – alimentation – facture énergie – allocation familiale. Ces montants sont fixés selon le type de revenu.
4. Le jeu se déroule en passant de case en case et en décidant du montant des dépenses à faire.

5. On fait une pause à la case 15 et on discute à partir des questions suivantes (5 minutes) :

- Où en est votre portefeuille (budget) ?
- Est-ce qu'il y a encore des dépenses indispensables à prévoir ?
- Quels bons plans est-ce qu'on met en commun ?
- Comment vous sentez-vous ?
- On continue à jouer jusqu'à la case 32.

6. On fait le bilan à la case 32 en posant les questions suivantes (10 minutes)

- Que reste-t-il dans votre portefeuille (budget) ?
- Comment vous *sentez*-vous ?
- Quelles conclusions tirons-nous de cette activité ?

7. A *ce moment, l'idée, c'est de rassembler le plus d'idées et de bons plans (20 minutes) :*

- *Au niveau individuel (nos choix, nos comportements),*
- *Au niveau des aides sociales et des alternatives (les conditions, l'accès, ...)*
- *Au niveau de la société (consommation, niveau des allocations, coût de la vie, inflation, ...)*

8. L'animateur note sur une grande feuille les idées exprimées et ensuite les relit pour permettre aux participant.es de valider les idées à retenir (10 minutes)

Les montants :

Les montants indicatifs sont basés sur les allocations sociales 2025 et les moyennes de revenus du travail belge de 2025. Les montants de la mutuelle varient en fonction de l'incapacité de travail et de la durée de celle-ci. En moyenne, cette indemnité correspond à 60% du salaire brut perçu avant l'incapacité de travail.

Les montants peuvent être variables en fonction des situations. Idéalement, il faut choisir des montants qui correspondent à la réalité vécue par les personnes qui participent à l'activité. C'est à l'animateur (seul, ou en collaboration avec le groupe) de définir des montants qui seront adaptés.

- <u>Des revenus</u> :

  - Du travail – isolé : entre 1850€ et 2500€
  - Du travail – en couple : entre 3700€ et 5000€

  - CPAS – isolé : 1314€
  - CPAS – chef de famille : 1776€

  - Mutuelle – isolé : 1512€
  - Mutuelle – chef de famille : 1600€

  - Chômage – isolé : 1390€
  - Chômage – chef de famille : 1715€

- De l'alimentation : En moyenne, on peut compter qu'une personne consomme pour 200€/mois de courses. Cela ne prend pas en compte les restaurants, les snacks, la cantine des enfants, les lunchs, etc. Ce montant variera également en fonction de la composition de famille : des enfants auront des besoins spécifiques qui peuvent faire varier le prix du panier de courses.

- Du loyer : Ce montant variera en fonction de la location du bien et du type de bien. Un appartement 2 chambres à Molenbeek n'aura pas le même coût qu'un appartement 2 chambres à Uccle.

- Allocations familiales : Si les enfants sont nés avant 2020 :
    - 1er enfant : 119 €
    - 2e enfant : 220 €
    - 3e enfant (et suivants) : 329 €

  Si les enfants sont nés après 2020 :
    - De 0 à 17 ans : 192€
    - De 18 à 24 ans : 205€

- Energie : Les montants de l'énergie sont eux aussi très variables en fonction de la consommation personnelle, de l'isolation de l'habitation et des prix de l'énergie. Le montant variera également en fonction de la période de l'année, mais cela est calculé annuellement lors de la facture de régularisation.

    - L'eau : en moyenne 25€/ personne/ mois
    - Le gaz : en moyenne entre 110€ et 200€/ ménage/ mois
    - L'électricité : en moyenne entre 75€ et 105€ / ménage/ mois

- Des dépenses : Les montants des cartes dépenses qui sont tirées jour après jour doivent être décidés par les participants au fur et à mesure de la partie.